

LICENCES DE VOL EN PLANEUR

À CHACUN SA PRATIQUE



► Licence DÉCOUVERTE

- 1 Découvrez l'activité en **3 jours** (*licence découverte 3 jours*)
- 2 Apprenez et pratiquez en **6 jours** (*licence découverte 6 jours*)

Ces licences vous permettent de **découvrir le vol en planeur** en toute sécurité avec un commandant de bord* expérimenté ou de **débuter l'apprentissage du pilotage** avec un instructeur*.

Privilèges :

- Volez en biplace uniquement ;
- apprenez à piloter si vous le souhaitez ;
- participez aux activités du club toute l'année.

Validité :

- 3 ou 6 jours de vol dans l'année entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (consécutifs ou pas) ;
- toute l'année pour les activités du club au sol ;
- licence 3 jours renouvelable une fois dans la même année ;
- licence 6 jours renouvelable annuellement.



► Licence TEMPO

Vous disposez de 12 jours pour profiter des plaisirs du vol et perfectionner votre pilotage.

Privilèges :

- Volez en commandant de bord* ;
- perfectionnez votre pilotage ;
- participez à des stages d'entraînement.

Validité :

- 12 jours consécutifs quelle que soit la période de l'année ;
- renouvelable annuellement.



► Licence PASSION

Passionné par les airs, vous êtes pilote ou vous souhaitez le devenir, cette licence vous est réservée !

Privilèges :

- Accédez à tous les services et formations de la FFVV dont Planeur Info ;
- apprenez à piloter ;
- volez en commandant de bord* ;
- devenez instructeur* ;
- participez à des compétitions ;
- bénéficiez d'un tarif préférentiel si vous avez moins de 25 ans.

Validité :

- Valable du 1^{er} janvier au 31 décembre ;
- 1^{ère} licence valable du 1^{er} octobre au 31 décembre de l'année suivante (soit 15 mois) ;
- renouvelable annuellement.

► Licence DUO

Vous rêvez de voir et revoir la terre vue du ciel et de vous faire plaisir en toute confiance... Cette licence est faite pour vous ! Partagez vos vols avec un commandant de bord* expérimenté ou un instructeur*.

Privilèges :

- Accédez à tous les services de la FFVV dont Planeur Info ;
- volez en biplace uniquement avec commandant de bord* qualifié ou instructeur* ;
- participez à des compétitions en biplace ;
- accédez aux formations fédérales hors instructeur* (animateur, mécanicien,...) ;
- bénéficiez d'un tarif spécifique ;
- réservé aux plus de 25 ans.

Validité :

- Valable du 1^{er} janvier au 31 décembre ;
- 1^{ère} licence valable du 1^{er} octobre au 31 décembre de l'année suivante (soit 15 mois) ;
- renouvelable annuellement.



► Licence ASSO

Vous ne souhaitez plus voler mais simplement **participer à la vie du club** en tant que dirigeant ou bénévole en bénéficiant de garanties d'assurances adaptées, souscrivez une licence « asso » !

Privilèges :

- Accédez à tous les services de la fédération dont Planeur Info ;
- accédez aux formations fédérales hors instructeur (animateur, mécanicien,...) ;
- bénéficiez de tarifs et de garanties d'assurance spécifiques ;
- validité identique aux licences passion et duo.



Nota : Un changement de licence est possible en cours d'année en ne payant que le surcoût lié à la licence supérieure.

Exemples :

- Un licencié DÉCOUVERTE 6j qui souhaiterait finalement voler 8 jours non consécutifs dans l'année pourra souscrire une licence DUO ou PASSION en ne payant que le solde lié à cette nouvelle licence.
- Un licencié DUO qui souhaiterait entrer en formation au pilotage pourra souscrire une licence PASSION en cours d'année en ne payant que le solde lié à cette nouvelle licence.

* Informations sur le commandant de bord et l'instructeur :

- Le commandant de bord est le pilote responsable des décisions prises à bord de l'aéronef pendant toute la durée du vol. Il possède un titre délivré par le ministère des Transports reconnaissant son aptitude à réaliser le vol.

- Un instructeur peut enseigner le pilotage d'un planeur. Il possède une qualification délivrée par le ministère des Transports reconnaissant son aptitude à délivrer un acte de formation.

Votre pratique
ET LES LICENCES FFVV ASSOCIÉES



Formules «Découverte»	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vol accompagné ▶ Autonomie de pilotage 	▶ Licence DÉCOUVERTE
Formation du pilote	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1^{er} vol seul à bord ▶ Brevet de pilote 	▶ Licence PASSION
Vols de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plaisir du vol local ▶ Balade véliplane ▶ Vols biplace 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Licence PASSION ▶ Licence TEMPO ▶ Licence DUO
Perfectionnement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Emport de passager ▶ Vols de distance et de durée ▶ Qualification d'instructeur 	▶ Licence PASSION
Performance	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Grands vols, compétition ▶ Voltige 	▶ Licence PASSION

Chaque pilote trouvera sa place pour pratiquer son vol à voile et ainsi continuer sa progression au gré de ses envies et disponibilités.



COORDONNÉES DU CLUB

Plaisir
Sécurité
Glisse
Nature
Silence
Autonomie
Passion
Sport
Entraide



Fédération Française de Vol à Voile
29 rue de Sèvres - 75006 Paris
www.ffvv.org - Tél. : 01 45 44 04 78
info@ffvv.org - Facebook : «ffvv»